l'auxiliariat n'a pas donné les résultats espérés... La FEN a très vivement protesté auprès du ministre qui a été contraint d'*avouer* qu'il ne disposait pas des moyens lui permettant de réemployer au moins les 1 500 maîtres-auxiliaires, qui exerçaient l'an passé à temps complet... Même si le nombre de ceux qui sont actuellement sans emploi peut paraître faible par rapport aux quelque 50 000 maîtres-auxiliaires, notre revendication demeure... » Pourtant, A. Henry avait une fois de plus fait appel à la raison de Beullac : « Personne n'a intérêt à maintenir ces viviers d'incertitude et, parfois, de désespérance que sont les « réserves de maîtres-auxiliaires... »

Le terrain d'activité privilégié...

Dans son rapport d'activité pour le congrès de janvier 1980, A. Henry considère que c'est sur la question de la *qualité du service public* que la FEN a le plus agi depuis deux ans, en particulier par la lutte contre les projets d'alternance « en imposant une nouvelle formation professionnelle des jeunes ». Le protocole d'accord FEN-Beullac est le fruit d'une des grandes négociations menées par la FEN; deux négociations sont à apprécier ensemble, celle qui concerne les stages en entreprise pour les jeunes, et celle qui concerne « l'ouverture du service public aux adultes ».

Rappelons que la FEN a mis au point, avant 1978, un projet d'école, « l'école de l'éducation permanente », projet qui contient les grandes orientations de la FEN dans le domaine de l'éducation, et qui prévoit les stages en entreprise, l'ouverture sur la vie... Nous n'insisterons pas ici sur l'analyse de la « philosophie éducative » de la tendance UID, sa référence constante aux idéaux de la Troisième République, ses appels à l'effort de tous dans l'école et autour de l'école; sa volonté de réalisme sur la question de la sélection qu'il faut « dédramatiser »; (la défense de l'école publique est devenue un argument contre la dénonciation « globalisante » des bavures liées au redéploiement, dénonciation qui nuirait à l'image de marque de l'école publique).

La question est la suivante : le protocole d'accord FEN-Beullac constitue-t-il un tournant pour la FEN, un changement d'orientation en relation avec l'acceptation d'autres réformes, comme la décentralisation... ? On ne peut certes pas parler d'un changement de stratégie au sens le plus général, mais d'une adaptation à la situation nouvelle : on voit se manifester une volonté très affirmée de « modernisation » des positions concernant l'institution scolaire, dans le sens d'une meilleure adaptation aux exigences du patronat et de la bourgoisie.

L. Astre, introduisant la conférence nationale sur la formation continue de la FEN, (25-26 octobre 1979) parle d'une nouvelle stratégie, « non pas quant à l'orientation, mais quant au mode d'intervention ». Il explique que la FEN, tenue à l'écart par les centrales ouvrières et le patronat de l'accord du 9 juillet 1970 sur la formation des adultes, a décidé de prendre le problème à bras-le-corps, de donner à son activité en ce domaine « une dimension nouvelle et une nouvelle dynamique ». Il y a plus qu'une dynamique nouvelle, *il y a changement de position*.

En 1967, Lasserre, secrétaire du Comité national d'action laïque, rappelait les positions de principe : « Considérant que l'atelier, l'usine ou l'exploitation agricole ne sauraient remplacer l'école, le colloque déclare que toute prolongation de la scolarité doit effectivement se traduire par le maintien de tous les jeunes dans les établissements scolaires appropriés. »

Pour A. Henry, la FEN a engagé la négociation, *refusant l'attitude politisée du tout ou rien, pour infléchir* la politique du pouvoir sur deux plans : le droit à la formation initiale, générale et professionnelle, et la place et le rôle du service public dans la formation continue des adultes; *objectifs* : promouvoir le service public, ouvrir l'école sur la vie et à la vie.

« La FEN a voulu démontrer qu'elle ne refuse pas les adaptations ou les transformations du système éducatif, qu'elle revendique l'ouverture réelle, dans les faits. » A. Henry revendique effectivement la généralisation des séquences éducatives en entreprise pour tous les jeunes de 14 à 18 ans. La formulation de Fournier, secrétaire général du SNETAA (professeurs des LEP : lycée d'enseignement professionnel, ex-CET), est encore plus claire, sur les raisons du tournant : « L'éducation concertée peut encore sauver le service public d'enseignement technique court. Il explique : La politique du patronat et de la droite s'est progressivement mise en place depuis 1970, avec l'accord des centrales ouvrières; puis la loi Royer est passée au Parlement, avec l'abstention du PS et le vote du PC; en 1976, le groupe communiste a déposé à l'Assemblée son projet de loi sur l'apprentissage; la droite s'est enhardie après mars 78... » (positions du CNPF à Deauville, projet de loi Legendre sur l'alternance); bref, à l'aube de 1980, « le choix des personnels des LEP n'est pas entre le statu quo et les "séquences éducatives", il se situe très objectivement entre le succès des "séquences éducatives" et l'application de la loi Legendre aux scolaires, c'est-à-dire la mise en place d'une véritable alternance école / entreprise dans nos établissements, c'est-à-dire la transformation des LEP en CFA (centre de formation des apprentis, patronal). Les "séquences éducatives" sont considérées par la FEN comme le *contraire* de l'alternance. »

L'argument de fond est celui du réalisme bien compris dans le cadre d'un rapport de forces dégradé; le choix est posé dans les termes suivants : ou bien s'opposer aux réformes bourgeoises, ou bien les accompagner pour les infléchir.

L'« inflexion », c'est surtout la promesse que le secteur public ainsi transformé va retrouver *un second souffle* pour la formation professionnelle et permanente. Il ne faut pas oublier qu'un des objectifs *majeurs* concerne les instituteurs : un décret vient de stipuler l'ouverture des écoles primaires à la formation continue organisée par la loi de 1971. Pour la FEN, il s'agit *d'un texte majeur* qui doit permettre à terme de faire du service public un réseau de diffusion de l'éducation permanente jusque dans les villages. Il reste que rien n'est moins sûr qu'un réel développement du secteur public existe vraiment, tandis que la pénétration patronale est garantie !

Cette orientation est celle même du recentrage, ou encore sur ce terrain des restructurations bourgeoises, celle qui est proposée par Moynot (CGT) dans *Dialectiques* (n°28) :

« Le mouvement syndical est confronté à la perspective d'une restructuration massive et rapide du secteur public, des administrations d'État... Le problème est d'autant plus difficile à affronter du point de vue syndical que les garanties statutaires les plus solides des travailleurs de ce secteur, conquises il y a trente ans, correspondant à des formes étatiques centralisées qui seront inévitablement remises en cause... Il faudra formuler des objectifs de réforme pour éviter de s'enfermer dans un combat d'arrière-garde. »

Se pose alors le problème des critères de formulation des objectifs de réforme. P. Zarifian, (un des auteurs du mémorandum CGT sur la sidérurgie) explique qu'un des critères essentiels qui a servi à rédiger ce mémorandum est celui « d'utilité sociale », constituant une approche plus dynamique que le critère de « besoin »; (Même numéro de *Dialectiques*). On voit évidemment se profiler la notion d'intérêt national.

A. Henry reconnaît qu'il y a des risques : mais, demande-t-il, les jeunes peuvent-ils attendre ? Un des arguments essentiels est en effet le nombre des jeunes qui quittent l'école sans formation professionnelle; mais comment l'éducation « concertée » pourrait-elle permettre de les maintenir à l'école et de leur assurer une sérieuse formation professionnelle ?

Ce qui différencie aujourd'hui les positions de la FEN de celles de la CGT, des U et A ou de la CFDT, c'est l'exigence, de la part des centrales ouvrières et de la tendance U et A d'un contrôle des organisations de travailleurs sur les stages et l'accueil des stagiaires, la demande de garanties; les divergences ont été grossies par la polémique...

Syndicalisation, bureaucratisation, menaces contre l'unité

Il faut d'abord rappeler que la FEN dont on connaît la représentativité subit une inquiétante désyndicalisation (autour de 10 %). Tous les syndicats de la fédération (qui en regroupe 45) ne sont pas atteints, mais les plus importants le sont, parfois très gravement. Le SNESup est le plus touché, ce qui est à mettre en rapport avec son orientation de participation. Cette désaffection qui se poursuit aujoud'hui est liée aux difficultés rencontrées par le mouvement syndical dans son ensemble, en particulier du fait de son orientation, à partir de 1976, face à la crise, face à l'austérité, face aux restructurations, puis face à la division syndicale et politique, à un moment où les enjeux sont majeurs.

Il faut ajouter que la FEN et ses syndicats ont perdu de leur force d'attraction, surtout vis-à-vis des jeunes; on ne pourrait pas expliquer autrement la relative importance de la percée effectuée par le SGEN-CFDT depuis dix ans (70 000 adhérents aujourd'hui), ce qui n'empêche pas le SGEN d'être aussi

atteint par la désyndicalisation; c'est aussi un des éléments qui explique le développement de forces centrifuges...

Le *rabougrissement de la vie syndicale* et les atteintes à la *démocratie* sont un autre facteur de régression pour la FEN. A ce propos la position de la tendance U et A est une condamnation de principe du droit de tendance. Ses dirigeants dénoncent les « affrontements stériles et sclérosants des tendances », les « sectarismes de tendance », la « cristallisation des positions antagonistes », etc. Il arrive que la dénonciation du droit de tendance prenne une vigueur particulière : Dans le SNPES (syndicat de l'éducation surveillée, avec une direction U et A), syndicat dans lequel le droit de tendance n'existe pas, un débat a eu lieu récemment (octobre 1979) à la commission nationale sur « vie syndicale et démocratie ». Le compte rendu du débat est fait de façon anonyme (président de séance, intervenant...), car « si des membres de la direction exprimaient publiquement leurs divergences, ce serait le début de la structuration en tendances ». Tel intervenant attribue le manque de combativité de la FEN à sa structuration en tendances, tel autre fait l'apologie du centralisme démocratique appliqué au syndicat.

S'il est vrai que le droit de tendance tel qu'il fonctionne dans la FEN peut être critiqué sous tel ou tel aspect, il n'en demeure pas moins vrai que sa négation est la négation du syndicalisme unitaire et démocratique.

Evidemment, la tendance U et A sait utiliser à son profit la structuration en tendance de la FEN; elle est amenée à se battre sur ce terrain pour son propre développement, en fonction de ce qu'est la FEN et de sa situation de minorité. Elle proteste vigoureusement contre l'absence de ce droit de tendance dans tel ou tel syndicat; elle prétend animer les syndicats qu'elle dirige de façon démocratique. Mais elle confond consultation des syndiqués par questionnaire avec démocratie syndicale; elle limite à l'extrême les possibilités d'expression des minorités dans la presse des syndicats qu'elle dirige : à titre d'exemple, sur une trentaine de numéros de l'US (Université syndicaliste, SNES), série 77-78, représentant plus de 600 pages, il n'y a eu que 25 pages de tribune libre, en comptant les pages consacrées à la discussion des rapports de congrès !

La tendance UID se targue d'être démocratique, de défendre le droit de tendance... Mais son orientation va dans le sens d'un très grave dépérissement de la vie syndicale : sa logique est celle d'une totale délégation de pouvoir aux dirigeants, qui se font mandater une fois tous les trois ans par correspondance (au SNI), consacrent *toute* leur activité à faire avancer les dossiers, et décident à tel moment de la négociation de telle ou telle forme de pression.

Les réformes statutaires entreprises à la FEN et au SNI, sous couvert de rationalisation, se sont faites dans le sens de la centralisation bureaucratique, contre l'autonomie des structures de base, et contre toute forme de démocratie directe au profit des formes les plus contestables, voire les plus scandaleuses de la démocratie représentative. Les diverses mesures au SNI (« la normalisation ») ont convergé dans le couplage des élections nationales et départementales tous les trois ans, avec organisation obligatoire du vote par correspondance, selon

des modalités qui favorisent toutes sortes de manipulations de la part de la direction. Il faut rappeler que dans la FEN de vives contradictions opposent certains syndicats entre eux, en particulier le SNI et le SNES; c'est la concrétisation de l'opposition entre UID (SNI) et U et A (SNES) avec le problème particulier que le SNI (en fait le SNI-PEGC) syndique les PEGC (profs de collège), et que les PEGC travaillent dans les mêmes établissements que les profs syndiqués au SNES : il y a conflit sur le champ de syndicalisation de chaque syndicat : le SNI-PEGC prône l'école fondamentale, avec continuité de la maternelle à la *fin* du collège, avec le même statut pour les maîtres, ce qui implique la revalorisation des instituteurs et leur syndicalisation au SNI. Beullac peut utiliser cette position pour éliminer les professeurs du second degré des collèges; le SNES défend l'idée d'un grand second degré et le maintien des profs à partir de la sixième dans le second degré..., avec un grand syndicat du second degré.

Il n'existe pas de structures FEN à la base, qui regrouperaient l'ensemble des personnels par secteurs, et qui seraient les structures dominantes de la vie syndicale : l'essentiel se passe dans les 45 syndicats; pour le congrès, la majorité des sections départementales n'organisent pas de vote; il y a alors simplement report des votes qui ont eu lieu auparavant dans les divers syndicats. Il faut ajouter que la pondération des mandats en faveur des petits syndicats où la tendance UID est souvent la seule tendance est calculée de façon à assurer une avance très confortable à la majorité fédérale : un directeur d'école normale ou un inspecteur peut compter pour des dizaines et des dizaines d'instituteurs; dans le cadre de la préparation du congrès, la direction UID veille au grain, et écrit à ses responsables départementaux : « Toute perte de mandat enregistrée doit être compensée. D'où la nécessité de prendre contact immédiatement avec les syndicats nationaux qui ont encore leurs mandats à définir pour que les résultats soient les plus positifs en ce qui nous concerne. »

Les règles fixées en 1948 au moment du choix de l'autonomie sont loin d'être respectées aujourd'hui :

– le droit de tendance n'est pas reconnu dans tous les syndicats; au syndicat des agents en particulier, il est interdit avec le prétexte que la CGT existe dans le même secteur;

– les entraves à la possibilité pour les minoritaires d'être représentés dans les organismes délibératifs sont multipliées; il suffit de fixer des conditions en nombre, catégories, répartition géographique pour rendre impossible la constitution d'une liste de telle tendance; au SNAU (Syndicat du personnel administratif), une tendance a été éliminée parce qu'elle était issue du regroupement d'UID en rupture et de FUO, et ne correspondait pas à une des cinq tendances reconnues de la FEN;

– la liberté d'expression dans la presse syndicale pour les minorités est très réduite; tout est fait (modalités de vote, etc.) pour réduire les possibilités, acquises en 1948, d'expression et de représentation des minorités...

Certes, la direction fédérale déploie une grande activité, mais c'est une

activité de sommet, au sommet. La FEN est malade de l'absence de vie syndicale à la base, du fait de son orientation et de ses structures; toute atteinte à la démocratie syndicale aggrave la situation; la FEN en devient plus fragile; il y a *danger*.

L'Unité en question ?

La mise en question de la FEN comme syndicalisme enseignant autonome a été souvent vive après 1968, en particulier à l'EE et à Rénovation syndicale (tendance issue en partie d'U et A). J.-C. Guérin, un des animateurs de RS, titrait une brochure : *La FEN, un syndicat ?* Il posait la question : « Un syndicalisme enseignant a-t-il un sens ou une utilité quelconque ? »

Trois réponses ont été apportées à cette question : certains ont rejoint le SGEN pour se lier à la CFDT; d'autres ont abandonné toute intervention syndicale; d'autres enfin ont maintenu leur appartenance et leur intervention à la FEN, fédération unitaire des travailleurs de l'enseignement.

La question rebondit aujourd'hui à une autre échelle : le débat est engagé dans la tendance U et A et à la CGT sur le syndicalisme enseignant; la question de la syndicalisation des enseignants à la CGT est discutée.

Les confédérations ouvrières sont aujourd'hui plus directement confrontées aux problèmes de formation, avec les accords et la loi sur la formation permanente (1970-71), avec les réformes de la formation professionnelle et l'offensive patronale sur ce terrain; les positions défendues par la FEN sur ces problèmes concernant très directement les confédérations.

Mais la question doit être comprise dans la situation politique et syndicale d'après mars 78; la division PC-PS provoque des tensions accrues dans la FEN et dans l'ensemble du mouvement syndical; une crise d'orientation traverse la tendance U et A où de fortes pressions s'exercent contre le maintien à la FEN et pour la syndicalisation à la CGT.

En quels termes le problème est-il posé ? Il faut rappeler que le Parti communiste a pris position pour le maintien de la syndicalisation des enseignants à la FEN; Marchais a déclaré (septembre 1978) : « Il faut que les dirigeants de la FEN le sachent : sans l'encouragement permanent et insistant de notre parti auprès des enseignants communistes – en particulier les jeunes et les femmes – pour qu'ils adhèrent et militent à la FEN, nombre d'entre eux auraient depuis longtemps abandonné une organisation qui fait preuve de tiédeur pour la défense de l'école et au surplus agresse injustement leur parti. »

La position du bureau confédéral de la CGT a été publiée dans *le Peuple* d'août 1979; elle s'articule autour des points suivants : la CGT rappelle que la formation est une pièce maîtresse dans la politique du gouvernement; elle rappelle la déclaration de Chotard, vice-président du CNPF : « La guerre économique est une réalité; pour la gagner, la formation professionnelle est une arme de choix que nous devons utiliser. » Pour la CGT : « Nous sommes à un moment où le pouvoir réalise concrètement ses objectifs politiques, en particulier grâce à l'accord FEN-BEULLAC. » La CGT insiste sur le caractère aigu des enjeux,

sur le fait que la solidarité enseignants-travailleurs prend un sens extrêmement élevé; il y a unité de la lutte : emploi, salaires, qualifications, conditions de travail *et* enseignement-formation. Mais la FEN pratique une politique de « l'ambiguïté tous azimuts ». La CGT cite l'exemple de la revalorisation des instituteurs, assurée au détriment de la revalorisation d'ensemble des fonctionnaires. La CGT est donc conduite à s'adresser à tous les instituteurs, à toutes les institutrices...

La question est alors : comment combattre le « réformiste viscéral » de la FEN ? Pour le bureau confédéral, ce n'est certainement pas en arrachant des syndiqués à la FEN. Il y a d'abord l'argument de la volonté unitaire, de l'aspiration à l'unité syndicale. De là, il faut écarter « toutes démarches qui prendraient un caractère de division, voire de scission ». Mais l'argument réel et matériel, c'est évidemment que les travailleurs de l'enseignement se reconnaissent majoritairement dans la FEN, *que cela plaise ou non*. Les facteurs qui ont conduit à l'autonomie en 1948 ne sont pas remis en cause; « un profond attachement à l'unité dans l'organisation s'exprime pour l'immense majorité d'entre eux ». Il faut donc tenir compte des données historiques du phénomène FEN, de ses réalités actuelles. Bref, la FEN est encore solide.

Autre aspect de la question pour la CGT : il y a dans la FEN la tendance U et A. La décision n'appartient qu'aux enseignants et à leurs organisations; or à ce sujet, le collectif U et A a été très clair : il repousse l'hypothèse de la syndicalisation à la CGT. Selon la CGT : « Leur influence est forte, ils expriment dans leur milieu, dans des formes qui leur sont propres, leur conception d'un syndicalisme de classe et de masse, ils imposent aux directions UID des conceptions plus conformes à l'intérêt de leurs mandants. »

La conclusion est que la question ne peut être résolue par la syndicalisation à la CGT; l'objectif a été défini par Séguy au 40e congrès : « Aider plus efficacement ceux qui, dans la FEN, conduisent le combat pour le développement de l'unité d'action avec les centrales ouvrières. »

La CGT condamne l'initiative du SUPEN (Syndicat unitaire des personnels de l'enseignement, syndicat d'enseignants hors FEN) qui est apparue en Seine-Maritime au début de l'année 79, demandant l'adhésion à la CGT. Le bureau de l'UD de Seine-Maritime a considéré que les initiateurs avaient pour objectif de placer la CGT en difficulté et qu'il s'agissait là d'une « démarche scissionniste d'inspiration opportuniste ». A. Allamy (secrétaire national CGT) a repris cette formule à son compte.

Dans le cadre du débat engagé à la CGT, l'offensive pour la syndicalisation des enseignants (tous à la CGT !) est menée par les structures syndicales CGT de l'enseignement (syndicat des professeurs du technique, et syndicat des personnels non enseignants). Le SNETP-CGT (professeurs du technique court) a vivement réagi à la prise de position du PCF sur la syndicalisation à la FEN, prise de position qui ne mentionnait pas l'existence de syndicats CGT dans l'enseignement. Il a considéré qu'il y avait discrimination et ingérence...

Le congrès de la FERC (Fédération CGT de l'éducation, de la recherche et

de la culture) a adopté le texte suivant en juin 1979, par 306 voix pour, 41 abstentions, et 307 refus de vote :

« La syndicalisation *de tous* les personnels enseignants à la CGT est posée... Plusieurs syndicats de notre fédération estiment que cette syndicalisation :
– faciliterait au sein de la confédération [...] l'élaboration d'un projet éducatif;
– permettrait au personnel enseignant de s'inscrire pleinement et avec plus d'efficacité dans la lutte des travailleurs de notre pays;
– donnerait les moyens à notre organisation de mieux combattre le courant réformiste... »

Les partisans de la syndicalisation à la CGT considèrent que les U et A sont prisonniers dans la FEN irredressable, donc inefficaces, que tout travailleur doit pouvoir adhérer à la CGT comme le prévoient les statuts, que la CFDT profite de la situation puisqu'elle syndique les enseignants...

Où en est la position des U et A ?

Alain Philippe, secrétaire adjoint du SNES déclarait en janvier 1978: « Un nombre grandissant des adhérents des syndicats qui constituent la FEN et des jeunes arrivant dans la profession aspirent à l'unité avec les autres travailleurs au sein d'une confédération syndicale commune. » Que dit aujourd'hui le « collectif » U et A ? Il a fait une récente déclaration (novembre 1979) sous le titre : « Unité et Action pour le renforcement de la FEN. »

U et A cherche à retourner l'accusation de division et de scissionnisme contre la tendance UID. Il existe en effet dans cette tendance des « ultras » comme Fournier, secrétaire général du SNETAA, qui écrit : « Nous sommes en présence d'une réalité : il y a des communistes dans l'enseignement, ils sont très largement minoritaires, certains d'entre eux font beaucoup de bruit; vaut-il mieux qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur des syndicats de la FEN ? Les avis sur ce point sont partagés. » A la suite de la grève du 11 et de la marche du 12 décembre 1979 à l'initiative des syndicats et sections FEN à direction U et A, A. Henry a très vivement condamné ces actions comme fractionnelles, tournées contre la FEN. Le secrétaire du SNI s'est demandé « si le PCF avait définitivement choisi de paralyser notre syndicalisme de l'intérieur. Tout nous le fait craindre... »

Mais s'il est vrai que l'orientation de la direction UID nourrit des forces centrifuges, rien ne sert de chercher à renverser l'ordre des responsabilités dans une éventuelle scission aujourd'hui : elle viendrait très clairement de la CGT, des U et A, du PCF.

Les U et A sont conduits à proclamer leur attachement à la FEN; ils condamnent fermement l'initiative du SUPEN : « L'attaque est directe, la tentative de division éclatante [...] L'initiative du SUPEN tourne le dos à l'exigence unitaire, elle divise, elle démobilise, elle renforce le courant UID dans la FEN... » Il faut se battre là où sont les masses : « C'est dans la FEN et ses syndicats, tous largement majoritaires dans leur branche, que milite et agit le *principal* courant syndical enseignant : U et A. » La position est aussi *claire*

que *sectaire*. Voilà qui indique bien les limites de la conception U et A de l'unité !

L'unité

L'« autonomie » a été mise en cause de toutes les façons : elle contribue à renforcer les pressions corporatistes, à peser dans le sens d'un syndicalisme « universitaire »; il est assez clair que la tendance UID s'est trop bien accomodée de l'autonomie où elle trouve de nombreux avantages de bureaucratie, au lieu d'en faire le point d'appui pour une bataille *déterminée* en faveur de la réunification syndicale.

Mais il ne faut pas inverser l'ordre des facteurs : si la FEN n'est pas ce qu'elle prétend être, un exemple de syndicalisme unitaire, démocratique, de lutte de classe, c'est d'abord en fonction de son orientation et de celles de ses syndicats. L'autonomie a été et reste la condition de l'unité du syndicalisme enseignant; il a fallu l'imposer aux « cégétistes » en 1948. L'unité, facteur de force, doit être défendue, en même temps que la possibilité d'expression et de représentation des divers courants.

Il n'y a pas d'automatisme entre autonomie et corporatisme; il y a eu entre les deux guerres une fédération de fonctionnaires « autonome » plus combative que la fédération reliée à la CGT de la rue Lafayette. Aujourd'hui, la pression exercée sur le SGEN, par la confédération CFDT, va dans le sens du recentrage; enfin, les exemples d'orientations aussi « corporatistes » que celle de la FEN ne manquent pas dans les confédérations. L'autonomie pèse dans le mauvais sens, mais elle *ne détermine pas l'orientation.*

Une scission de la FEN constituerait dans tous les cas un grave affaiblissement pour le syndicalisme des travailleurs de l'Éducation nationale. Il faut défendre sans condition l'unité syndicale, contre les diverses tentatives de scission et de contournement; il faut se battre pour la transformation de la Fédération en fédération d'industrie réellement démocratique; il faut reconnaître que le dépassement de l'autonomie de plus en plus vivement ressenti comme une nécessité est inextricablement lié à la réunification syndicale : c'est une tâche urgente, une tâche qui demande un *immense effort*.

M. Bouvet